



## Demande d'enregistrement de recettes de fabrication de boissons spiritueuses au sens de l'Ordonnance concernant les quantités manquantes d'alcool ([RS 680.114](#))

Conformément aux dispositions légales, les fabrications/macérations de boissons spiritueuses sans distillation donnent droit à des déductions forfaitaires au titre des quantités manquantes pour autant qu'elles répondent aux critères de la notice "[Exonération d'impôt pour les quantités manquantes de boissons spiritueuses et d'éthanol imposé](#)".

Nom du producteur

Numéro de producteur

Désignation du produit

Numéro d'article

### Composition d'un litre de produit fini

Ingrédients	Litres effectifs	Litres AP	kg	ml	Déductions forfaitaires obtenues ?
					<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
					<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
					<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
					<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
					<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
					<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
					<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
					<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
					<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

## Explications

Dans la rubrique "Composition d'un litre de produit fini", la dernière colonne sert à indiquer si le produit mis en œuvre dans la ligne concernée a déjà bénéficié de déductions forfaitaires au titre des quantités manquantes au moyen d'un rapport de fabrication.

## Description précise du processus de fabrication (Veuillez indiquer chaque étape en détail)

Étapes	Description de la phase
Étape 1	
Étape 2	
Étape 3	
Étape 4	
Étape 5	
...	

## Documents à joindre à la demande :

- Recette ou rapport de fabrication interne

Lieu et date :  Nom :  Signature :

Décision ALKO	Date	Team	Collaborateur

### **Caractère contraignant**

La validation des recettes (fabrications) soumises se base sur les indications fournies par le demandeur. D'un point de vue juridique, ces validations transmises par écrit ne constituent pas des décisions. Elles ne comportent par conséquent pas d'indication des voies de droit et ne sont pas susceptibles de recours.

**Les données figurant dans le présent document sont traitées de manière confidentielle par l'OFDF.**

Pour de plus amples informations, nous vous renvoyons à la notice "[Exonération d'impôt pour les quantités manquantes de boissons spiritueuses et d'éthanol imposé](#)".